



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON VÉZELAY MORVAN

PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif traduit l'engagement de la CCAVM, ses priorités, ses principes et le sens de la politique éducative mise en œuvre.

PRÉAMBULE

Le territoire communautaire est un territoire rural situé au sud de l'Yonne et constitué de 20 358 habitants. Ce territoire dispose d'une bonne desserte routière avec la traversée de l'autoroute A6 PARIS-LYON. Plus localement, le réseau routier est orienté vers AUXERRE et DIJON. L'offre en transports en commun est limitée avec une desserte ferroviaire directe entre AVALLON et PARIS et quelques lignes de transports en commun départementales. La voiture particulière reste le principal moyen de déplacement.

Il s'agit d'un territoire rural, très étendu avec une ville-centre : AVALLON, qui structure l'ensemble du territoire en concentrant la majorité des services de centralité ainsi que l'offre d'emploi. Autour de la ville-centre s'organise un réseau de bourgs centre qui proposent une offre de services que l'on peut qualifier « de proximité ». Le poids économique d'AVALLON dans la région est tel que son rayonnement s'étend sur environ 50 km notamment pour le Morvan au sud du territoire.

La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM) existe depuis le 1^{er} janvier 2014 et est composée de 48 communes : ANNAY LA CÔTE, ANNÉOT, ARCY SUR CURE, ASNIÈRES SOUS BOIS, ASQUINS, ATHIE, AVALLON, BEAUVILLIERS, BLANNAY, BOIS D'ARCY, BROSSES, BUSSIÈRES, CHAMOIX, CHASTELLUX SUR CURE, CHÂTEL-CENSOIR, CUSSY LES FORGES, DOMECEY SUR CURE, DOMECEY SUR LE VAULT, ÉTAULES, FOISSY LES VÉZELAY, FONTENAY PRÈS VÉZELAY, GIROLLES, GIVRY, ISLAND, LICHÈRES SUR YONNE, LUCY LE BOIS, MAGNY, MENADES, MERRY SUR YONNE, MONTILLOT, PIERRE PERTHUIS, PONTAUBERT, PROVENCY, QUARRÉ LES TOMBES, SAINT BRANCHER, SAINT GERMAIN DES CHAMPS, SAINT LÉGER VAUBAN, SAINT MORÉ, SAINT-PÈRE, SAINTE-MAGNANCE, SAUVIGNY LE BOIS, SERMIZELLES, THAROISEAU, THAROT, THORY, VAULT DE LUGNY, VÉZELAY et VOUTENAY SUR CURE.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les statuts de la CCAVM intègrent une compétence « Enfance – Jeunesse » basée sur plusieurs axes :

- La coordination de la politique « Enfance-Jeunesse » et la mise en cohérence avec les autres activités,
- Actions relatives aux modes de garde de la « Petite Enfance » : gestion intercommunale des crèches – étude, création et aménagement de structures d'accueil - politique en faveur des assistants maternels,
- Gestion des accueils de loisirs sans hébergement du territoire,
- Accompagnement technique et/ou financier aux associations et aux collectivités pour des actions d'intérêt communautaire dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

La CCAVM a choisi de mettre en place un accueil de loisirs multi sites, géré en régie afin de répondre au mieux à la demande des familles. L'accueil de loisirs « 1, 2, 3 Soleil », situé à AVALLON, pilote deux antennes : « les ZOULOUS » situé à CHÂTEL-CENSOIR et « les COPAINS D'ABORD » basé à QUARRÉ - LES-TOMBES.

La capacité d'accueil des différents sites est définie comme suit :

- -AVALLON : 120 enfants,
- -CHÂTEL-CENSOIR : 44 enfants,
- -QUARRÉ-LES-TOMBES : 32 enfants.

Les antennes de CHÂTEL-CENSOIR et QUARRÉ LES TOMBES permettent de répondre à la demande d'une population rurale et excentrée de la ville-centre.

LES OBJECTIFS POLITIQUES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

PROMOUVOIR LA SOCIALISATION DE L'ENFANT

Le centre de loisirs est un lieu d'accueil collectif. Il s'agit d'un espace de vie où l'idée de partage est prédominante (partage des lieux, des compétences et des découvertes). Néanmoins, il ne suffit pas d'être regroupé pour apprendre à vivre ensemble. L'objectif de la socialisation impose de proposer un fonctionnement qui multiplie les relations positives à autrui (respect, confiance, solidarité) et qui permet ainsi de développer l'esprit critique des enfants et des jeunes sans avoir recours à la violence.

DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE QUALITÉ FAVORISANT L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL

L'accueil de loisirs doit mettre en place des activités novatrices, de découverte et de qualité qui tendront à l'acquisition de « savoirs », « savoir-faire » et « savoir être ».

La pédagogie menée par l'équipe privilégiera un mode de fonctionnement qui favorise l'initiative de l'enfant et l'expression de sa personnalité.

CRÉER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE GLOBALE ET FÉDÉRATRICE DE LIEN SOCIAL

L'accueil de loisirs est un lieu de rencontre et de partage, où doivent être associés :

- Les parents, les familles,
- Les acteurs locaux,
- Les associations,
- Les structures de loisirs voisines...

Le partenariat est un élément moteur permettant de dynamiser la structure, de l'améliorer et de proposer de nouveaux projets.

Les accueils de loisirs organiseront des actions qui permettront aux enfants du territoire de se rencontrer.

LES MOYENS ATTRIBUÉS

Les moyens humains :

La CCAVM dispose d'un Directeur des ALSHI et d'une « Coordinatrice Enfance-Jeunesse », sous la direction d'un Directeur Général des Services et du Président.

DIRECTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 123 SOLEIL

Les missions

- Gestion pédagogique,
- Gestion du public,
- Encadrement de l'équipe,
- Mise en œuvre de la réglementation,
- Gestion budgétaire,
- Suivi des équipements et propositions d'investissements.

COORDINATION

- Impulsion et mise en œuvre de la politiques Enfance / Jeunesse,
- Gestion des dispositifs contractuels,
- Accompagnement technique des associations ou collectivités pour les actions reconnues d'intérêt communautaire,
- Communication/ information,
- Mise en réseau des acteurs locaux.

Communication :

Une plaquette d'information est distribuée dans les écoles du territoire communautaire. Il s'agit d'une plaquette commune présentant aux familles les trois structures de loisirs. Ces plaquettes sont distribuées à chaque période de vacances. Les familles peuvent également retrouver les informations et les programmes sur le site de la Communauté de Communes ainsi que sur le blog de l'ALSH « 1, 2, 3,... Soleil ! ».

Inscriptions :

Les inscriptions ont lieu à AVALLON ou bien sur chaque site, selon les permanences.

Les locaux :

La CCAVM est propriétaire du bâtiment de l'ALSH « 1, 2, 3,... Soleil ! », sis 7 route de Paris à AVALLON et assume donc financièrement l'entretien du bâtiment.

La Commune de CHÂTEL-CENSOIR met à disposition de la CCAVM les locaux de l'école maternelle et élémentaire sis rue Pierre et Annie Hervé, via une convention qui définit les conditions d'utilisation, ainsi que la participation financière.

La commune de QUARRÉ LES TOMBES met à disposition de la CCAVM les locaux de l'école primaire et maternelle et fournit également les repas. Les deux collectivités sont également liées par une convention.

Les repas :

AVALLON

Les repas de de l'ALSH « 1, 2, 3,... Soleil ! » sont fournis et préparés par la société ELITE en liaison froide.

CHÂTEL-CENSOIR

Les enfants de l'Accueil de Loisirs « Les Zoulous » sont accueillis dans les locaux de l'EHPAD ou un espace leur est réservé. Les repas sont préparés par les cuisiniers de la maison de retraite.

QUARRÉ LES TOMBES

Les repas de l'accueil « Les Copains d'Abord » sont préparés sur place par le personnel municipal.

Le public accueilli :

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 2 ans ½ à 12 ans de la CCAVM, mais aussi des autres communes (jusqu'à 15 ans à CHÂTEL-CENSOIR).

Périodes de fonctionnement :

AVALLON	CHÂTEL-CENSOIR	QUARRÉ LES TOMBES
Ouvert les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires (une semaine de fermeture pendant les vacances de Noël).	Ouvert la première semaine des petites vacances (excepté en décembre) et jusqu'au 15 août pendant la période estivale.	Ouvert la deuxième semaine des petites vacances (excepté en décembre) et jusqu'au 15 août pendant la période estivale.

Règlement intérieur :

Un règlement intérieur est défini par la Commission « Enfance-Jeunesse ». Ce règlement intérieur est signé par les familles et affiché dans les structures.

Participation financière

Les familles doivent payer une participation financière, déterminée en fonction des temps de participation ainsi que les ressources des familles. L'encaissement s'opère une fois le service fait après émission de titre effectué par le trésor public.

ÉVALUATION ET ÉVOLUTION DU PROJET

Les actions menées seront évaluées et des bilans seront présentés à la Commission « Enfance-Jeunesse », avant que le Conseil communautaire n'en prenne acte.

L'évaluation portera notamment sur :

- La qualité du service (familles, enfants, équipes),
- La fréquentation des centres (provenance, nombre...),
- La communication (qualité, mise en place d'un réseau de communication...),
- Quantité et qualité des échanges (associatifs, élus, accueils de loisirs voisins, population..),
- Qualité et diversité des activités proposées (évaluation des activités menées par l'équipe, les enfants...)
- L'aspect financier.

Les familles seront également consultées afin de recueillir leurs avis sur la qualité de l'accueil, par le biais d'enquête de satisfaction.